



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 035
Création d'emplois –
Avancements de grade et
promotion

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,

Vu les propositions de promotion interne et du tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

.- de supprimer :

- 3 postes à temps complet d'adjoint technique principal 1^e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur principal 2^e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens et correspondant au grade de technicien principal 2^e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 2^e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et correspondant au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_035-DE

Vu, le Maire



- de créer :

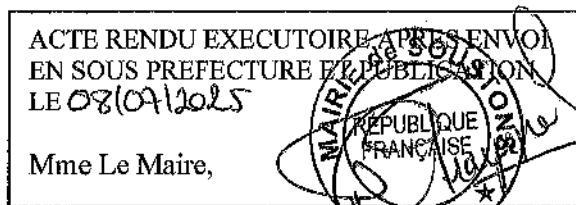
- 3 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur principal 2e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs et correspondant au grade de rédacteur principal 1e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens et correspondant au grade de technicien principal 1e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif principal 1e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique 2e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique principal 1e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et correspondant au grade d'adjoint du patrimoine principal 1e classe ;
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et correspondant au grade d'agent de maîtrise principal ;

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

Madame le Maire est chargée de recruter les responsables de ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Mme Le Maire,

Soustons, le 3 juillet 2025

Madame le Maire

Frédérique CHARPENEL

